

ARRETE DU 5 NOVEMBRE 2019

portant sur des travaux de pose de la signalisation horizontale et verticale effectués par l'entreprise SIGNATURE dans diverses rues, du 5 novembre 2019 au 30 octobre 2020.

LE MAIRE DE LA VILLE DE LAON,

- VU** les dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment celles en matière de police,
VU le code de la voirie routière,
VU le code de la route,
VU l'arrêté municipal du 15 janvier 2018 réglementant la circulation et le stationnement dans la ville de LAON ainsi que ceux le modifiant ou le complétant,

CONSIDERANT les travaux de pose de la signalisation horizontale et verticale effectués par l'entreprise SIGNATURE sise Z.I. Arsenal – ERM Bât 16 – 02800 LA FERRE, dans diverses rues, du mardi 5 novembre 2019 au vendredi 30 octobre 2020.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise SIGNATURE est autorisée à occuper le domaine public afin d'effectuer des travaux de pose de la signalisation horizontale et verticale dans diverses rues (uniquement en restriction de chaussée), du mardi 5 novembre 2019 à 8 heures au vendredi 30 octobre 2020 à 18 heures.

ARTICLE 2 : Les signalisations réglementaires en vigueur au code de la route et les pré-signalisations, en tant que de besoin, seront mises en place par l'entreprise chargée d'effectuer les travaux qui devra de même assurer un passage sécurisé aux piétons.

ARTICLE 3 : Conformément à l'article R 421-1 du code de Justice Administrative, tout intéressé dispose d'un délai de deux mois pour contester cet arrêté auprès du tribunal administratif d'Amiens.

ARTICLE 4 : Le Directeur général des services de la ville de LAON, le Directeur départemental de la sécurité publique, ainsi que les agents placés sous leur autorité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Un original du présent arrêté sera inscrit au recueil des actes administratifs, un original sera transmis à l'intéressé. Une copie sera adressée à chaque membre chargé de l'exécuter, ainsi qu'au centre de secours principal, au centre hospitalier, aux transports urbains Laonnois, à la régie des transport de l'Aisne et au SIRTOM.

le Maire

Eric DELHAYE

